

MAIRIE DE LE THEIL DE BRETAGNE	COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022
Membres présents :	Président de séance : Benoît CLÉMENT, Maire. Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Émilie LOUVEL, Cyrille POINSIGNON, Geneviève FERRÉ, Eric PELTIER, Marc SORIN, Laurence BOUSSIN, François GARNIER, Fabien HOUGET, Yoann CADO, Hubert BLANCHARD, Isabelle LE PIT, Anne GUILLEVIN (arrivée à 20h30).
Membres excusés :	Émilie BOUÉ, Aude BAZIN (mandat à Graziella VALLÉE), Pascaline MARION.
Membres absents :	Willy TOURTIER-GENDROT.
Nombre de votants :	16
Secrétaire de Séance :	Geneviève FERRÉ

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2022 : oui, à l'unanimité des membres présents,
Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2022 : oui, à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation des Comptes Administratifs 2021.

Vu les votes des budgets primitifs 2021 du budget Principal de la Commune du Theil de Bretagne et des budgets annexes « assainissement collectif » et « viabilisation de terrains » en date du 29 mars 2021,
Considérant que le compte administratif constate les titres de recettes émis et les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice,

Après avoir entendu la présentation par Monsieur le Maire des résultats suivants :

POUR LE BUDGET PRINCIPAL :

RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET 2021

	Mandats émis	Titres émis	Excédent	Déficit
FONCTIONNEMENT	839 550,05	1 151 898,14	312 348,09	/
INVESTISSEMENT	327 354,65	787 817,77	460 463,12	/
TOTAL	1 166 904,70	1 939 715,91	772 811,21	/

RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2021

	Résultat de clôture au 31/12/2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture au 31/12/2021
FONCTIONNEMENT	452 755,76	322 785,00	312 348,09	442 318,85
INVESTISSEMENT	-440 663,48		460 463,12	19 799,64
TOTAL	12 092,28	322 785,00	772 811,21	462 118,49

POUR LE BUDGET « SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF » :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET AU 31/12/2021

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Résultat au 31/12/2020	57 347,46	137 557,22	194 904,68
Résultat de l'exercice	37 466,93	-1 731,74	35 735,19
Résultat au 31/12/2021	94 814,39	135 825,48	230 639,87

.../...

.../...

POUR LE BUDGET « VIABILISATION DE TERRAINS » :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET AU 31/12/2021			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat au 31/12/2020	76 011,24	-14 995,03	61 016,21
Résultat de l'exercice	43 629,97	14 995,03	58 625,00
Résultat au 31/12/2021	119 641,21	0,00	119 641,21

Puis Monsieur le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote,
Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Vallée, 1^{ère} adjoint, après avoir voté, approuve à l'unanimité chacun des comptes administratifs 2021 tels que présentés.

2) Approbation des Comptes de Gestion 2021 dressés par le Receveur.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne,

Considérant que les écritures comptables, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et d'investissement figurant sur les comptes de gestion 2021 dressés par le Trésorier de Vitré, sont identiques à celles figurant sur les Comptes Administratifs 2021, à savoir :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal				
Investissement	-440 663,48		460 463,12	19 799,64
Fonctionnement	452 755,76	322 785,00	312 348,09	442 318,85
TOTAL I	12 092,28	322 785,00	772 811,21	462 118,49
II - Budgets des services à caractère administratif				
90010-LE THEIL VIABILISAT TERR				
Investissement	-14 995,03		14 995,03	
Fonctionnement	76 011,24		43 629,97	119 641,21
Sous-Total	61 016,21		58 625,00	119 641,21
90003-LE THEIL ASSAINISSEMENT				
Investissement	137 557,22		-1 731,74	135 825,48
Fonctionnement	57 347,46		37 466,93	94 814,39
Sous-Total	194 904,68		35 735,19	230 639,87
TOTAL III	194 904,68		35 735,19	230 639,87
TOTAL I + II + III	268 013,17	322 785,00	867 171,40	812 399,57

Après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2021, par le Receveur de Vitré.

3) Affectation du résultat de l'exercice 2021. Budget communal et budget assainissement.

Concernant le Budget principal, le Conseil Municipal du Theil de Bretagne,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 442 318.85 € :

Pour mémoire, excédent antérieur reporté..... 129 970.76 €

Résultat de l'exercice, excédent..... 312 348.09 €

Excédent au 31/12/2021..... 442 318.85 €

Compte tenu de l'excédent au 31/12/2021 de la section d'investissement s'élevant à 19 799.64 €,

Compte tenu des dépenses (remboursement des emprunts en capital) et des recettes (FCTVA et solde déficitaire des restes à réaliser) prévues en 2022,

Après vote, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ») pour 281 727.59 €

- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 160 591.26 €

Concernant le Budget annexe « assainissement collectif », le Conseil Municipal du Theil de Bretagne,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 94 814.39 €.

Considérant que le résultat de la section d'investissement montre un excédent de 135 825.48 €,

Après vote, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) pour 94 814.39 €.

4) Vote des Budgets Primitifs 2022.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne,

Après avoir entendu la présentation des propositions de Budgets Primitifs 2022 et en avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité, les budgets primitifs 2022 pour la Commune du Theil de Bretagne, le « Service public d'assainissement collectif » et la « Viabilisation de terrains », qui s'équilibre en dépenses comme en recettes à :

BUDGET PRINCIPAL :

- en section de fonctionnement : 1 321 250.02 €
- en section d'investissement : 727 002.93 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- en section d'exploitation : 173 004.65 €
- en section d'investissement : 225 825.48 €.

BUDGET VIABILISATION DE TERRAINS :

- en section de fonctionnement : 119 641.21 €
- en section d'investissement : 0.00 €.

5) Déclaration d'Intention d'Aliéner Immeuble des Consorts Bazin. Section A n° 1137.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une déclaration d'intention d'aliéner établie par Me Guillaume Pied, notaire à Retiers, reçue en mairie le 7 mars 2022, concernant un bien situé 17 rue Amand de Léon des Ormeaux (parcelle section A n° 1137) au Theil de Bretagne d'une surface de 23 m², appartenant aux Consorts Bazin, à savoir :

- Madame Gautier Marie, veuve Bazin, domiciliée 17 rue Amand de Léon des Ormeaux au Theil de Bretagne,
 - M. Jean-Paul Bazin, domicilié 5 rue Pierre et Marie Curie à Brie (35150),
- et demande au Conseil s'il veut exercer son droit de préemption.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, après avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption et charge Monsieur le Maire de signer et d'adresser la réponse au déclarant.

6) Voirie. Réfection du trottoir boulevard de la gare (côté école publique).

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christophe Lecomte, adjoint en charge de la voirie, qui présente à l'Assemblée les devis reçus pour la réfection partielle (de l'école au chemin des écoliers) ou totale du trottoir du boulevard de la gare situé côté école publique.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, considérant que les travaux d'aménagement du boulevard de la gare seront réalisés à l'issue des travaux de création du nouveau quartier « Espace de la Millière » ce qui nécessite d'attendre plusieurs années, que l'état du trottoir côté école publique nécessite pour la sécurité des piétons de procéder à sa réfection sans délai, dans toute sa longueur depuis l'école jusqu'à la rue Abbé Maignan, décide à l'unanimité de retenir la proposition la moins-disante de la SARL GIBOIRE TP de Janzé s'élevant à 7 780 € ht soit 9 336 € ttc pour la réfection de la totalité du trottoir du boulevard de la gare côté école publique ; s'engage à régler cette dépense en section d'investissement, à l'opération 125 « voirie », sur les crédits prévus à cet effet au Budget Primitif 2022.

7) Mise à disposition de locaux de rangement pour les associations.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande de l'association « Club de la Joie » du Theil de Bretagne de bénéficier d'une surface de rangement pour son matériel, et indique que par délibération en date du 4 novembre 2019, le Conseil Municipal avait décidé la mise à disposition d'un local de rangement situé 8 rue de Beauvais, ou d'une surface dans un local de rangement partagé entre plusieurs associations (en fonction des besoins), aux associations qui en font la demande accompagnée de la liste du matériel à stocker et d'une attestation d'assurance risque locatif et invite les membres présents à renouveler cette délibération et l'autorisation donnée au Maire pour signer les conventions.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution aux associations de la commune de locaux de rangement ou d'une surface de rangement dans un local partagé, situés rue de Beauvais, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante et toutes pièces nécessaires à ce dossier, et donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire :

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date de 5 octobre 2020 prise en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

- Passation de marché dans la limite de 5 000 € (dépenses d'investissement) :

- Le 30/03/2022, **EXTENSION DU CIMETIÈRE**. Travaux non réalisés. Lot 5 « Aménagements paysager ». Avenant n° 2 (en moins-value).

Accord sur le devis de l'entreprise ALTHEA NOVA s'élevant à – 284,80 € ht, soit – 341,76 € ttc pour non fourniture des protections antirongeurs pour les jeunes plants prévus au marché initial. Signature de l'avenant n° 2 correspondant à cette moins-value. Budget : opération 153 « cimetière ».

- Le 30/03/2022, **EXTENSION DU CIMETIÈRE**. Travaux divers : toiture sur WC et local technique, protection hivernale du groupe d'eau.

Accord pour régler les factures des fournitures pour le local du cimetière près d'AJMATERIAUX de Janzé pour 341,96 € ht soit 410,35 € ttc et de WELDOM Janzé pour 155,23 € ht soit 186,28 € ttc. Budget : opération 153 « cimetière ».

- Le 01/04/2022, **AMÉNAGEMENT PAYSAGER PLACE DE L'EGLISE**. Fournitures d'un paillage de qualité différente « plaquette » (annule et remplace la décision du 4 mars 2022).

Accord sur le devis de l'entreprise FOROUEST ELAGAGE de Vern-sur-Seiche s'élevant à 520 € ht, soit 572 € ttc pour la fourniture de BRF plaquette forestière pour mettre sur les parterres (en remplacement du devis initial de 300 € ht soit 330 € ttc paillage issu de broyage de branches). Budget : opération 150 « aménagement centre-bourg ».
